



## Delai legal donné au propriétaire en cas de vente

Par **MFILLIAS**, le **11/06/2015** à **23:32**

Bonjour,

Mon propriétaire a mis en vente l'appartement que j'occupe et il a trouvé acquéreur.

La vente doit se faire prochainement et je souhaite quitter ce logement.

Quel est le délai légal de préavis dans ce cas car j'envisage de partir dans un mois maximum si possible.

Et dois-je le faire avant l'acquisition par le nouveau propriétaire qui risque de me demander à son tour un préavis de 3 mois?

Par **janus2fr**, le **12/06/2015** à **08:42**

Bonjour,

Avez-vous reçu un congé de la part du bailleur ? Si oui, ce congé ne peut être que pour l'échéance du bail avec un préavis de 6 mois. Si vous êtes dans cette période de 6 mois, vous n'avez aucun préavis à effectuer puisque déjà dans la période de préavis du bailleur.

Si vous n'êtes pas dans cette période de 6 mois ou que vous n'avez pas reçu de congé du bailleur, vous devez respecter le préavis normal, donc 3 mois en général et 1 mois dans certains cas prévus par la loi.